



Démission, non application du préavis, menaces pénal

Par **numahr**, le **14/05/2009** à **16:23**

Bonjour,

Je souhaite demander votre avis sur une situation où je m'apprête à quitter mon poste avant la durée conventionnelle de préavis, et où mon employeur actuel menace de m'attaquer au pénal pour dommages et intérêts, en plus de l'indemnité correspondant à la période de préavis non effectuée égale au prorata du salaire.

Exposé des faits :

- actuellement en poste de consultant, convention syntec
- fin mars, je trouve une nouvelle opportunité professionnelle. Mon nouvel employeur me veut ASAP.
- le 26 mars, remise de ma lettre de démission ; mon employeur refuse de raccourcir la période de préavis.
- je négocie avec mon futur employeur pour qu'il attende jusqu'au 8 juin.
- mon employeur actuel refuse toujours de négocier la durée de préavis, ou plus exactement fixe une condition incroyable : de ne pas payer mes salaires de mai et juin jusqu'à ce que je lui apporte une affaire dans le pays où je suis muté, ce qui est impossible en pratique ; autrement dit, je devrais travailler gratos en mai et en les quelques jours de juin.
- il me menace de m'attaquer pour me demander, non seulement aux prud'hommes pour obtenir une compensation des 3 semaines de préavis non effectuées (à la limite je suis prêt à les lui donner), mais aussi au pénal pour obtenir des dommages et intérêts en plus
- son argument est que je lui impose des surcoûts liés aux contraintes opérationnelles, et que je mets en difficulté ses relations commerciales (il s'est engagé à me mettre à disposition d'un client dans un contrat par exemple)

Ma question:

Sa menace de me demander des dommages et intérêts, en plus des 3 semaines de salaire comme indemnité, est-elle crédible ?

Si oui, quel risque, c'est-à-dire quelle base pour le calcul du montant ?

Merci d'avance

Par **Atomy**, le **04/10/2009** à **15:20**

Bonjour,

Je suis dans le même cas que vous, avez-vous trouvé une solution ?

Merci.